



MAIRIE DE SAINTE-FOY-DE-PEYROLIÈRES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Haute-Garonne

Conseil Municipal 25 mars 2025



Ordre du jour

FINANCES LOCALES

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget communal
2. Affectation des résultats 2024 - Budget communal
3. Taux d'imposition 2025
4. Approbation des subventions 2025 versées aux associations
5. Approbation du budget communal 2025
6. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE

7. Commissionnement de deux gardes particuliers pour la conservation du domaine public routier et la surveillance du patrimoine de la collectivité



Ordre du jour (suite et fin)

DOMAINE ET PATRIMOINE

8. Dévoiement du chemin rural de Mongarros et acquisition d'une emprise complémentaire

FONCTION PUBLIQUE

9. Signature de la convention de mise à disposition de service pour la compétence voirie

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

10. Effacement des réseaux HTA, Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunication de la rue Saint-Jude

POINTS COMPLEMENTAIRES

Rapport d'activité du CCAS pour l'année 2024



Compte-rendu des décisions prises depuis le 28 janvier 2025

DECISION N° D. 2025-01 du 29 janvier 2025 : Maintenance annuelle des alarmes anti-intrusion

Un marché à procédure adaptée est passé avec la SASU PZE, domiciliée Chemin de l'Armurie à Colomiers (31770), pour la maintenance annuelle des alarmes anti-intrusion équipant les bâtiments communaux.

DECISION N° D. 2025-02 du 29 janvier 2025 : Maintenance annuelle des alarmes incendie

Un marché à procédure adaptée est passé avec la SAS EL'ION, domiciliée à Bonrepos-sur-Aussonnelle (31470), pour la vérification et la maintenance annuelle des alarmes incendie équipant les bâtiments communaux.



5. Approbation du plan de financement des travaux relatifs à l'aménagement des abords des maisons partagées (Habitat inclusif)

- L'**acte de vente** à OPH31 ayant été **signé le 18 décembre dernier**.
- Les **travaux de construction** des deux maisons partagées devraient être programmés **dans le courant de l'année 2025**.
- Dans le cadre de cette opération, la commune s'était engagée pour sa part à **réaliser aux abords des bâtiments** et sur le domaine public l'aménagement des cheminements piétonniers accessibles aux personnes à mobilité réduite, la réalisation et l'aménagement des espaces verts, la réalisation des clôtures nécessaires et la création d'un parking favorisant de préférence la perméabilité des sols à l'arrière de la mairie.



Extrait du
Conseil Municipal
du 28 janvier 2025

5. Approbation du plan de financement des travaux relatifs à l'aménagement des abords des maisons partagées (Habitat inclusif)

- L'enveloppe globale maximale de ces aménagements a été estimée à **132 778,02€ HT** (159 333,62 € TTC),
- Il convient d'arrêter le plan de financement prévisionnel de cette opération comme suit:

Financeurs	Subvention/ Montant des travaux HT	% financeurs
Etat (DETR/DSIL)	51 783,43 €	39%
Département de la Haute-Garonne (contrat de Territoire)	51 783,43 €	39%
Communauté de Communes Cœur de Garonne (Fonds de concours)	2 655,56 €	2%
Sous/Total subventions publiques	106 222,42 €	80%
Autofinancement	26 555,60 €	20%
TOTAL	132 778,02 €	100%



Extrait du
Conseil Municipal
du 28 janvier 2025

Compte-rendu des décisions prises depuis le 28 janvier 2025

DECISION N° D. 2025-03 du 29 janvier 2025 : Contrat de territoire : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords des maisons partagées.

La demande de subvention porte sur un montant de 51 783,43 € HT pour un projet dont le coût global, mission de maîtrise d'œuvre comprise, est estimé à 132 778,02 € HT, soit 39 % de la dépense totale du projet.

DECISION N° D. 2025-04 du 29 janvier 2025 : Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) : Demande de subvention pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords des maisons partagées.

La demande de subvention porte sur un montant de 51 783,43 € HT pour un projet dont le coût global, mission de maîtrise d'œuvre comprise, est estimé à 132 778,02 € HT, soit 39 % de la dépense totale du projet.



Compte-rendu des décisions prises depuis le 28 janvier 2025

DECISION N° D. 2025-05 du 29 janvier 2025 : Demande de fonds de concours pour la réalisation des travaux d'aménagement des abords des maisons partagées.

La demande de subvention porte sur un montant de 2 655,56 € HT pour un projet dont le coût global, mission de maîtrise d'œuvre comprise, est estimé à 132 778,02 € HT, soit 2 % de la dépense totale du projet.



Mandat 2020-2026



2020: Mise en place Cantine à 1€



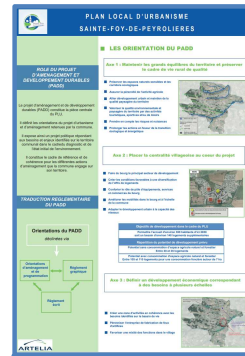
2020: Construction local multi-activités



2020: Viabilisation Lotissement communal



2021: Panneau pocket



2022: Nouveau PLU



2022: Fascicule illustré par les enfants



2022: Nouveau bâtiment du service technique



2022: Ouverture du complexe scolaire



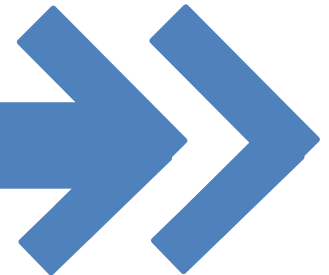
2023: Reconstruction pont d'En Caillaouet

2020

2021

2022

2023



2020: Création d'un parking au stade



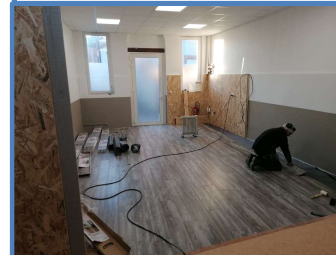
2020: Mise en place Zone à 30 km/h



2021: Rénovations cuisines salles des fêtes



2021: Rénovation salle Annexe 1852



2022: Sécurité aux abords des écoles



2023: Démolition des vieux bâtiments



Mandat 2020-2026



2024: Passage en LED de l'ensemble des points lumineux



2024: Ouverture de la maison de santé pluriprofessionnelle



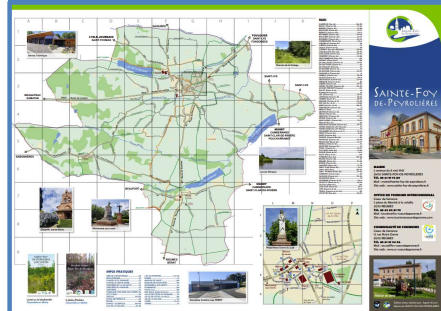
2024: Participation des enfants de l'école élémentaire à la commémoration du 11 novembre



2024: Travaux de sécurisation de l'avenue du 19 mars 1962



2024: Nouvelle édition du plan de la commune



2025: Communication dynamique et innovante



Contexte année 2023 et 2024

Après la rentrée scolaire de septembre 2022 dans le nouveau complexe scolaire,

L'année 2023 a été impactée à la hausse par :

- de **nouveaux contrats de fournisseurs et contrats** de maintenance
- une **adaptation du personnel pour les deux sites** de restauration scolaire et pour préparer les départs en retraite et volontaires
(Les salaires du personnel ont été à 80% pour les titulaires, 10% contractuels et 10% contrats PEC)
- une **augmentation du coût des énergies** (Electricité, Gaz, Granulés bois)
- et pour préparer les ventes de terrains, **démolition** des bâtiments scolaires et du service technique obsolètes et **nettoyage** de murs et toitures de l'église et de la mairie.



Contexte années 2023 et 2024

- **L'année 2024** connaît une **baisse** des charges grâce à des actions engagées en 2023 :
 - aux charges exceptionnelles de 2023 se joignent les baisses dues aux **renégociations de contrats**: *le changement des imprimantes (-8900€), l'usage de la fibre optique qui permet la téléphonie avec voix sur IP et internet (-11500€)*
 - le **passage de l'éclairage public en LED** (-15 600€) baisse de 50% du coût entre 2020 et 2024 avec une baisse de 70% en consommation: *de 170 000 kWh en 2020 à 50 000kWh en 2024 pour l'éclairage public*
- **Les charges de personnel croissent** de 19k€ par des faits exceptionnels (**prime inflation, recensement, élections européennes**)
- La titularisation de quatre agents dès janvier 2024 et le point d'indice majoré sont équilibrés par des départs en retraite et leurs remplacements.



Comparaison fonctionnement 2023 et 2024

En rouge les variations non récurrentes

Dépenses	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
11 - Charges à caractère général	699 661,90	521 041,97	-26%
12 - Charges de personnel et frais assimilés	921 820,03	940 535,40	2%
14 - Atténuations de produits	129 408,00	258 231,14	100%
65 - Autres charges de gestion courante	105 657,18	104 923,36	-1%
66 - Charges financières	92 293,64	108 091,82	17%
67 - Charges exceptionnelles		352 627,00	
68 - Dotations aux amortissements et aux provision	54,94	33,13	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 240,86	16 666,00	
total dépenses de fonctionnement	1 976 136,55	2 302 149,82	16%

Recettes	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Evolution 2023/2024
13 - Atténuations de charges	67 773,93	44 483,83	-34%
70 - Produits des services (restauration et MAD)	181 139,05	199 809,05	10%
73 - Impôts et taxes	1 080 825,00	1 218 000,80	13%
74 - Dotations et participations	653 125,40	513 563,27	-21%
75 - Autres produits de gestion courante	194 901,27	77 940,38	-60%
76 - Produits financiers	0,60	0,93	55%
77 - Produits exceptionnels	14 998,00	354 381,68	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 640,86	16 666,00	-6%
total recettes de fonctionnement	2 210 404,11	2 424 845,94	10%

Ch11 en 2023: +227k€ par rapport à 2022 à 472k€

La mise en route du Complexe scolaire dont 30k€

d'assurance dommage ouvrage

Des charges exceptionnelles 96k€ pour l'enlèvement des bâtiments ST et Ecole et le nettoyage murs et toitures église et mairie.

Le coût des énergies +46k€ avec le nv CScol et changement de fournisseur d'électricité.

Restauration, un déport de 40k€ de 2022 sur 2023 suivi d'un changement de fournisseur.

Honoraires d'avocats pour 32k€

Ch11 en 2024: -178k€ les charges exceptionnelles de 2023 et les **renégociations de contrats** : imprimantes, fibre optique qui permet la téléphonie avec voix sur IP et internet, éclairage public en LED et **surveillance des dépenses.**

Ch12 en 2024 Titularisation de 4 agents et point d'indice majoré . Ponctuel: Prime inflation, 5 agents recenseurs, élections européennes

Ch14 Attribution de compensation figée mi 2024 à 190 091€ ALSH de 2023 68140€ et ALSH de 2024 60 683€ ont été payés en 2024 . La baisse de 7457€ correspond à 5% reportés sur Beaufort et Cambernard.

Ch66 Remb des intérêts des emprunts

En 2024, baisse de 4k€ sur les emprunts anciens mais augmentation de 20k€ de EDUPRET avec un taux à 3,6% (Réf prise en Août 2023 , le livret A est passé de 2% à 3%).

CH73 et Ch74 : le fond départemental de péréquation des taxes additionnelles de 80k€ Ch74 en 2023, au Ch73 en 2024.

Ch75 en 2023 budget annexe du Clos du Trujol clôturé, 135 684€ reversés sur budget communal + loyers et Lacroix Ruggieri

Ch77 2024 produit de la vente de trois terrains aux Nozes, au Parayré et au village à OPH31 pour 351 087€. Les ventes entrent en recette Ch77 et sont transférées en Investissement par un équilibrage/annulation Ch67.

1. Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget communal

- En 2024, Le **compte financier unique (CFU)** constitue le document budgétaire qui **se substitue** à la fois **au compte administratif et au compte de gestion**.
- L'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.
- La commune a anticipé dès 2024, en accord avec la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques)

La Direction Générale des Finances Publiques exerce des missions relevant à la fois de la fiscalité et de la gestion publique.

Elle gère le budget et le patrimoine foncier de l'État et des collectivités territoriales, ainsi que les impôts.



1. Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget communal

FONCTIONNEMENT

dépenses	BP prévision 2024	CA > CFU réalisé 2024
11 charges à caractère général	601 746	521 041,97
12 charges de personnel	966 000	940 535,40
14 attribution compensation 3CG	198 000	258 231,14
65 autres charges de gestion	115 250	104 923,36
66 charges financières	108 100	108 091,82
67 charges exceptionnelles		1 540,00
68 Prov de charges de Fonctionnement		33,13
	1 989 096	1 934 396,82
77 Transfert vente terrains en Invest		351 087,00
042 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
023 virement à la section invest	220 000	
total	2 225 762,00	2 302 149,82

INVESTISSEMENT

dépenses	prévision 2024	réalisé 2024
001 résultat reporté	683 044,54	
16 remb prêt relais FCTVA appelé en 2022	897 924	897 923,81
remb capital de 3prêts anciens	102 940	102 939,31
2prêts C.Scol CA+ EDUPRET 57,8k€ fix	81 396	81 392,41
	1 082 260	1 082 255,53
20 immob,incorporelles	1 000	0,00
21 immob. Corporelles	720 846,46	685 432,30
Détails MSP	258 482	258 240,24
Ch21 RD632	264 450	264 449,10
Complexe scolaire	157 695	150 994,65
Ch Galage Piste cyclable / Aménagt OPH31	27 566	2 498,20
hors grands projets	12 653,46	9 250,11
	1 804 106,46	1 767 687,83
040 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
total avec résultat reporté	2 503 817,00	1 784 353,83

recettes	prévision 2024	réalisé 2024
013 atténuation de charges	22 500	44 483,83
70 produits des services	172 700	199 809,05
73 impôts et taxes	1 104 000	1 218 000,80
74 dotations et participations	610 062	513 563,27
75 autres produits revenus immeubles	78 000	77 940,38
76 produits financiers	2,53	0,93
77 produits exceptionnels		3 294,68
77 Produits vente de terrains		351 087,00
	1 987 265	2 408 179,94
042 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
002 excédent reporté	221 831,47	
total	2 225 762,00	2 424 845,94

recettes	prévision 2024	réalisé 2024
1068 affectation des résultats	683 044,54	683 044,54
021 virement section fonctionnement	220 000	
10 fonds divers (FCTVA et TA)	717 612,46	724 643,53
13 subventions	444 644	379 612,80
Détails Sub MSP: DETR, CD31, Région	257 988	257 987,60
Sub Cscol: DSIL et Région chaufferie	82 555	74 128,00
Ch13 Sub D632: CD31	104 101	43 497,20
CC Cœur de Garonne / PLU		4 000,00
024 vente des terrains	421 850	
Nozes, Parayré, centre ville		351 087,00
ancien terrain ST		
	1 584 106,46	1 455 343,33
040 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
total avec Virt du Fonct	2 503 817,00	2 155 053,87

Ch14 La CLECT de juin 2024 fige l'AC à 190 091€. Le réalisé prend en compte le delta ALSH de 2023 68 140€ et l'ALSH figé de 2024 60 683€ (5% répartis entre Beaufort et Cambernard)

Augmentation des bases par l'Etat de 3,9% après 7,1% en 2023 et 3,4% en 2022 au total 14,4% en 3 ans

Fond départemental de péréquation des taxes additionnelles: 80k€ prévus au Ch 74, réalisés au Ch 73

Ch 77 produit de la vente de trois terrains aux Nozes, au Parayré et au village à OPH31. Les ventes entrent en recette Ch77 et sont transférées en Investissement par un équilibre/annulation au Ch67

Prêt FCTVA de 950k€ au Crédit Agricole TVA sur travaux 2022 FCTVA 2024 662 029€ à cumuler à 2021 FCTVA 2023 326 017€ remboursement 897 924€ + Intérêts 6285€



1. Approbation du Compte Financier Unique 2024 - Budget communal

Proposition:

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal de la commune de Sainte-Foy-de-Peyrolières pour l'année 2024,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



2. Affectation des résultats 2024 - Budget communal

FONCTIONNEMENT

	BP	CA > CFU
dépenses	prévision 2024	réalisé 2024
11 charges à caractère général	601 746	521 041,97
12 charges de personnel	966 000	940 535,40
14 attribution compensation 3CG	198 000	258 231,14
65 autres charges de gestion	115 250	104 923,36
66 charges financières	108 100	108 091,82
67 charges exceptionnelles		1 540,00
68 Prov de charges de Fonctionnement		33,13
	1 989 096	1 934 396,82
77 Transfert vente terrains en Invest		351 087,00
042 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
023 virement à la section invest	220 000	
total	2 225 762,00	2 302 149,82

	prévision 2024	réalisé 2024
013 atténuation de charges	22 500	44 483,83
70 produits des services	172 700	199 809,05
73 impôts et taxes	1 104 000	1 218 000,80
74 dotations et participations	610 062	513 563,27
75 autres produits revenus immeubles	78 000	77 940,38
76 produits financiers	2,53	0,93
77 produits exceptionnels		3 294,68
77 Produits vente de terrains		351 087,00
	1 987 265	2 408 179,94
042 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
002 excédent reporté	221 831,47	
total	2 225 762,00	2 424 845,94

Résultat exercice 2024 122 696,12
 Résultat exercices cumulés 344 527,59

INVESTISSEMENT

dépenses	prévision 2024	réalisé 2024
001 résultat reporté	683 044,54	
16 remb prêt relais FCTVA appelé en 2022	897 924	897 923,81
remb capital de 3prêts anciens	102 940	102 939,31
2prêts C.Scol CA+ EDUPRET 57,8k€ fix	81 396	81 392,41
	1 082 260	1 082 255,53
20 immob,incorporelles	1 000	0,00
21 immob. Corporelles	720 846,46	685 432,30
Détails MSP	258 482	258 240,24
Ch21 RD632	264 450	264 449,10
Complexe scolaire	157 695	150 994,65
Ch Galage Piste cyclable / Aménagt OPH31	27 566	2 498,20
hors grands projets	12 653,46	9 250,11
	1 804 106,46	1 767 687,83
040 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
total avec résultat reporté	2 503 817,00	1 784 353,83

recettes	prévision 2024	réalisé 2024
1068 affectation des résultats	683 044,54	683 044,54
021 virement section fonctionnement	220 000	
10 fonds divers (FCTVA et TA)	717 612,46	724 643,53
13 subventions	444 644	379 612,80
Sub MSP: DETR, CD31, Région	257 988	257 987,60
Détails Sub Cscol: DSIL et Région chaufferie	82 555	74 128,00
Ch13 Sub D632: CD31	104 101	43 497,20
CC Cœur de Garonne / PLU		4 000,00
024 vente des terrains	421 850	
Nozes, Parayré, centre ville ancien terrain ST		351 087,00
	1 584 106,46	1 455 343,33
040 opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00
total avec Virt du Fonct	2 503 817,00	2 155 053,87

Résultat exercice 2024 en Invest 370 700,04
 report d'invest de 2023 à couvrir -683 044,54

En termes comptables - tel que présenté au vote du Budget

Affectation des résultats N-1 au budget N	pour mémoire	
On affecte à l'investissement avec les RAR	N-1 à N	N-2 à N-1
au Cpte 1068 "besoin de financement" :	303 917,17	683 044,54
en prenant sur le résultat cumulé du Fonct	344 527,59	
au Cpte 002 "excédent de fonc reporté" :	40 610,42	221 831,47
et le résultat cumulé d'investissement à reporter est de		
au Cpte 001 "solde d'exécution d'inv reporté"	312 344,50	683 044,54

Résultat des exercices cumulés d'invest	-312 344,50
Restes à réaliser (CD31: subvention stores)	8 427,33
INVESTISSEMENT : Résultat global de clôture	-303 917,17
Résultat des exercices cumulés du Fonctionnement	344 527,59
pour couvrir le déficit d'investissement	-303 917,17
l'excédent de fonctionnement à reporter	40 610,42

2. Affectation des résultats 2024 - Budget communal

RESULTATS 2024			
	Fonctionnement	Investissement	
Dépenses	-2 302 149,82	-1 784 353,83	
Recettes	2 424 845,94	2 155 053,87	
Reste à réaliser		8 427,33	
Total	122 696,12	379 127,37	
Report 2023	221 831,47	-683 044,54	
RESULTAT 2024	344 527,59 €	-303 917,17 €	40 610,42 €
en dépense d'investissement au 001		-312 344,50 €	
AFFECTATION DES RESULTATS :			
en recette d'investissement au 1068		-303 917,17 €	
en recette de fonctionnement au 002		40 610,42 €	

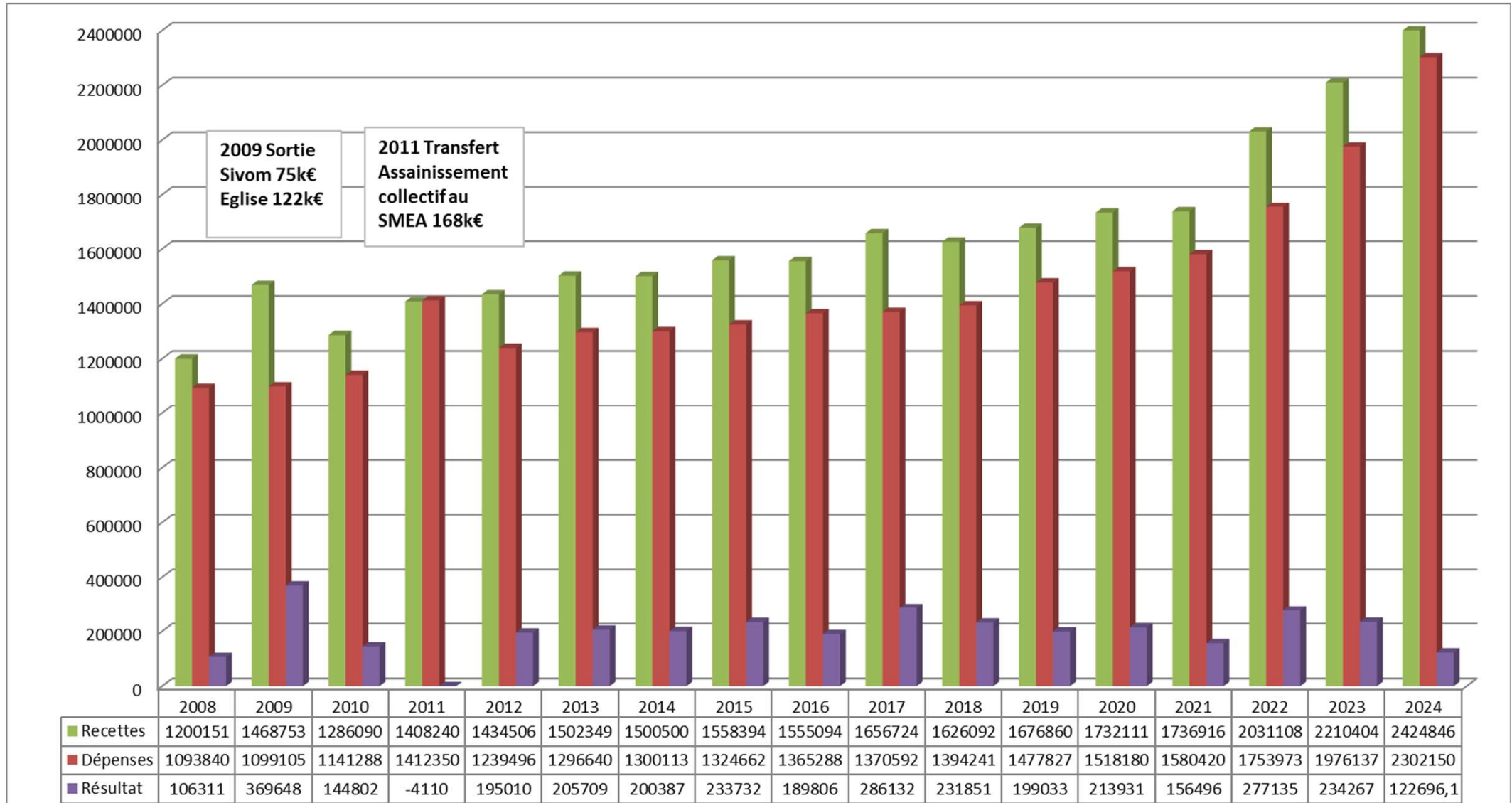
Proposition:

AFFECTER au budget primitif principal 2025 de la commune le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- Investissement (cpte 1068) : 303 917,17 €
- Fonctionnement (cpte 002) : 40 610,42 €

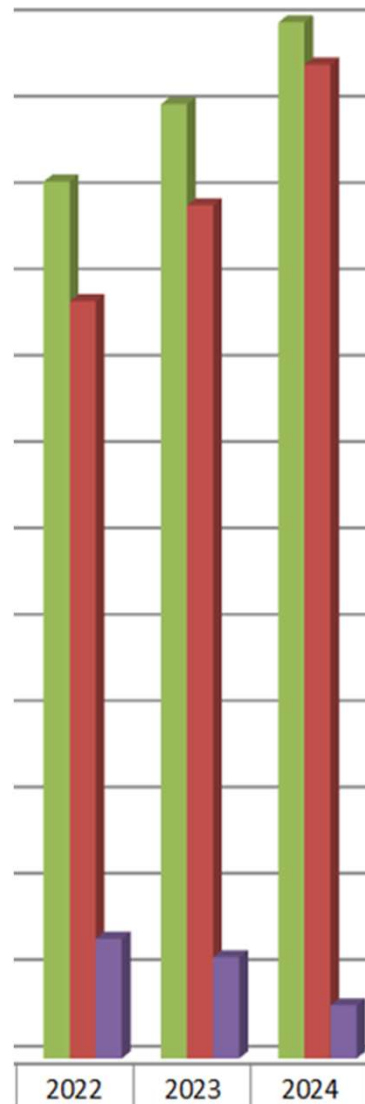


Résultat du Fonctionnement de 2008 à 2024



Résultat du Fonctionnement de 2022 à 2024

en rouge, propre à l'année en cours



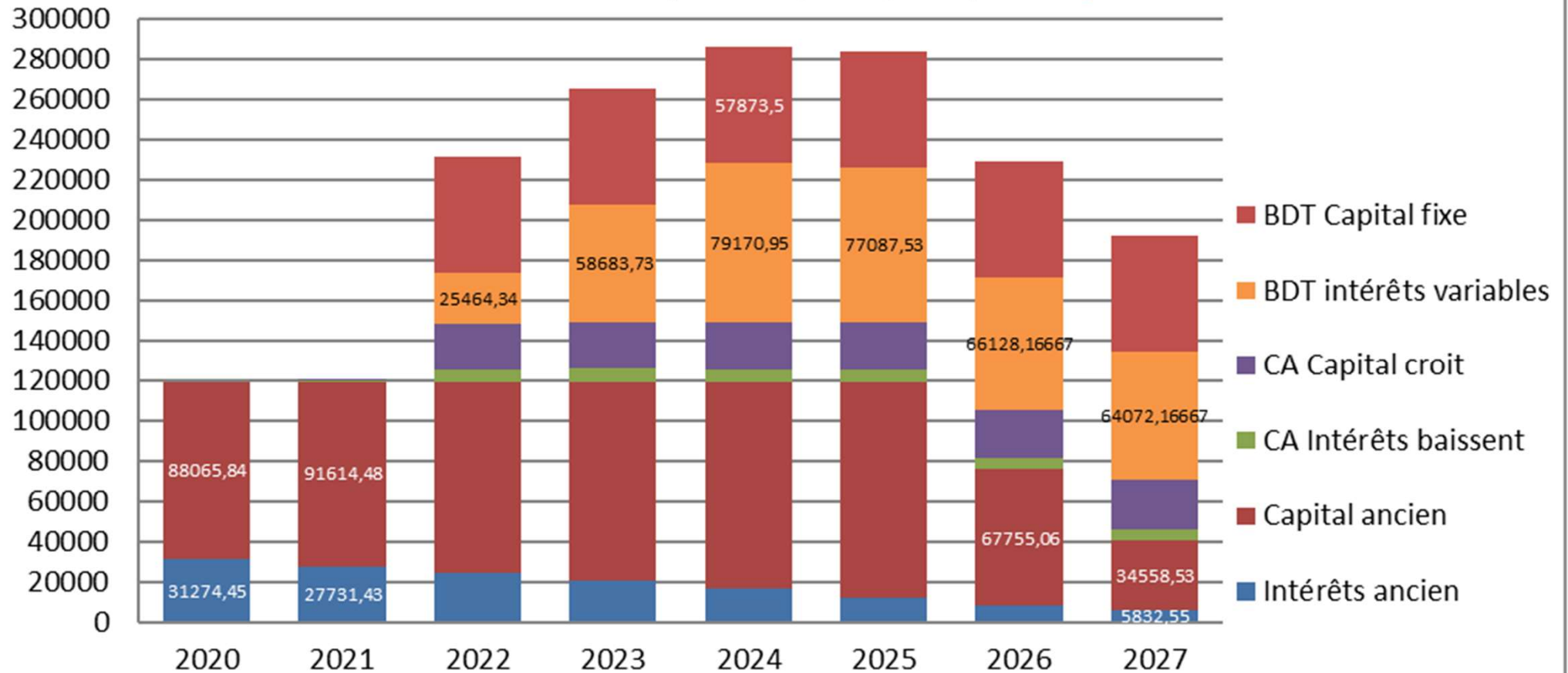
2022 recettes 308k€	144k€ rattrapage MAD 3CG 2019,2020,2021(COVID) NV +111k€ de Fond de péréquation des taxes additionnelles 53k€ généré par augmentation des Bases TF de 3,8%
2022 dépenses 176k€	106k€ rattrapage AC ALAE avec 235 349€ au lieu de 129 408€ 40k€ de charges de personnel en plus 25k€ remb des intérêts EDUPRET CSCOL avec Livret A 0,5%
2023 recettes 365K€	150k€ de Fond de péréquation des taxes additionnelles 136k€ Budget annexe clos du Trujol 79k€ généré par augmentation des Bases TF de 7,1%
2023 dépenses 347K€	148k€ ch11 nv Cscol, énergies,restauration, 96k€ démolition bâtiments obsolète et nettoyage église & mairie 73k€ ch12 charges personnel 58k€ remb des intérêts EDUPRET CSCOL avec Livret A 2%
2024 recettes 404k€	351k€ ventes 3 terrains 53k€ généré par augmentation des Bases TF de 3,9%
2024 dépenses 558k€	351k€ ventes 3 terrains avant passage Invest 128k€ ALSH 2023 et 2024 79k€ remb des intérêts EDUPRET CSCOL avec Livret A 3%



Emprunts

Remb des emprunts anciens: Maternelle, Descamps, Eglise et complexe scolaire CA et BdT EDUPRET

Intérêts EDUPRET sur LivretA+0,6% => 1,1% 2,6% 3,6% > 3,0% en 2026

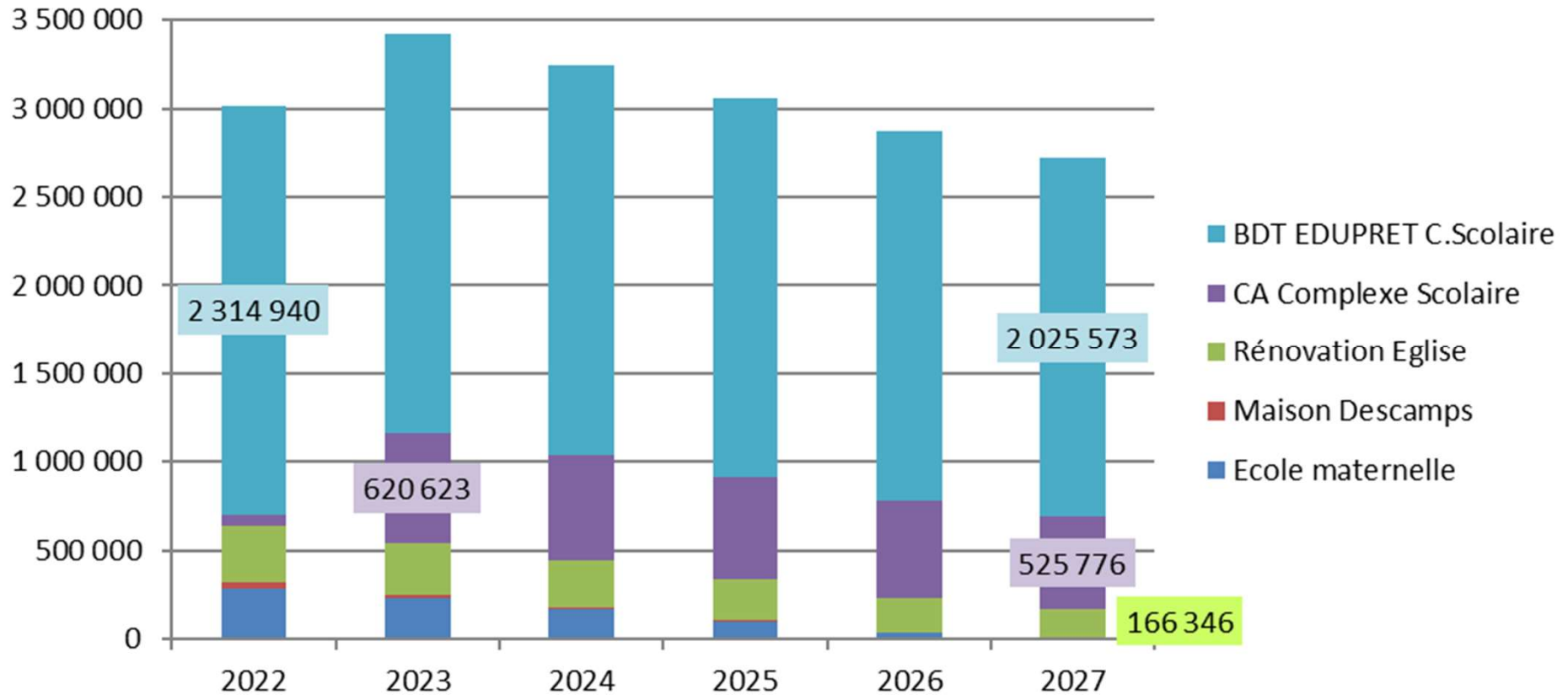


Annuité	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Capital	88 066	92 182	176 198	180 138	184 332	188 740	149 660	116 724
Intérêts	31 274	27 888	55 131	85 564	101 806	95 314	79 872	75 550
	119 340	120 069	231 329	265 701	286 138	284 055	229 532	192 275

Emprunts

Capital restant dû en €

en 2022 C.SCOL BDT EDUPRET 2,3M€ et CA 10% de 650k€
 en 2026 Fin maison Descamps et dernier semestre Maternelle
 en 2031 Fin Eglise, reste 2emprunts C.SCOL en dessous de 2M€ en 2034



	2022	2023	2024	2025	2026	2027
en-cours de dette	3 017 565	3 420 770	3 240 619	3 056 224	2 867 420	2 717 694
variations		-403 205	180 150	184 395	188 805	149 725

90% CA 650k€

fin maison Descamps et Mater

3. Taux d'imposition 2025

- Rappel: les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS).
- **Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023.** Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

TAXES	Taux 2024 (rappel)	Taux 2025
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	41,07 %	41,07 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	76,51 %	76,51 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	18,33 %	18,33 %

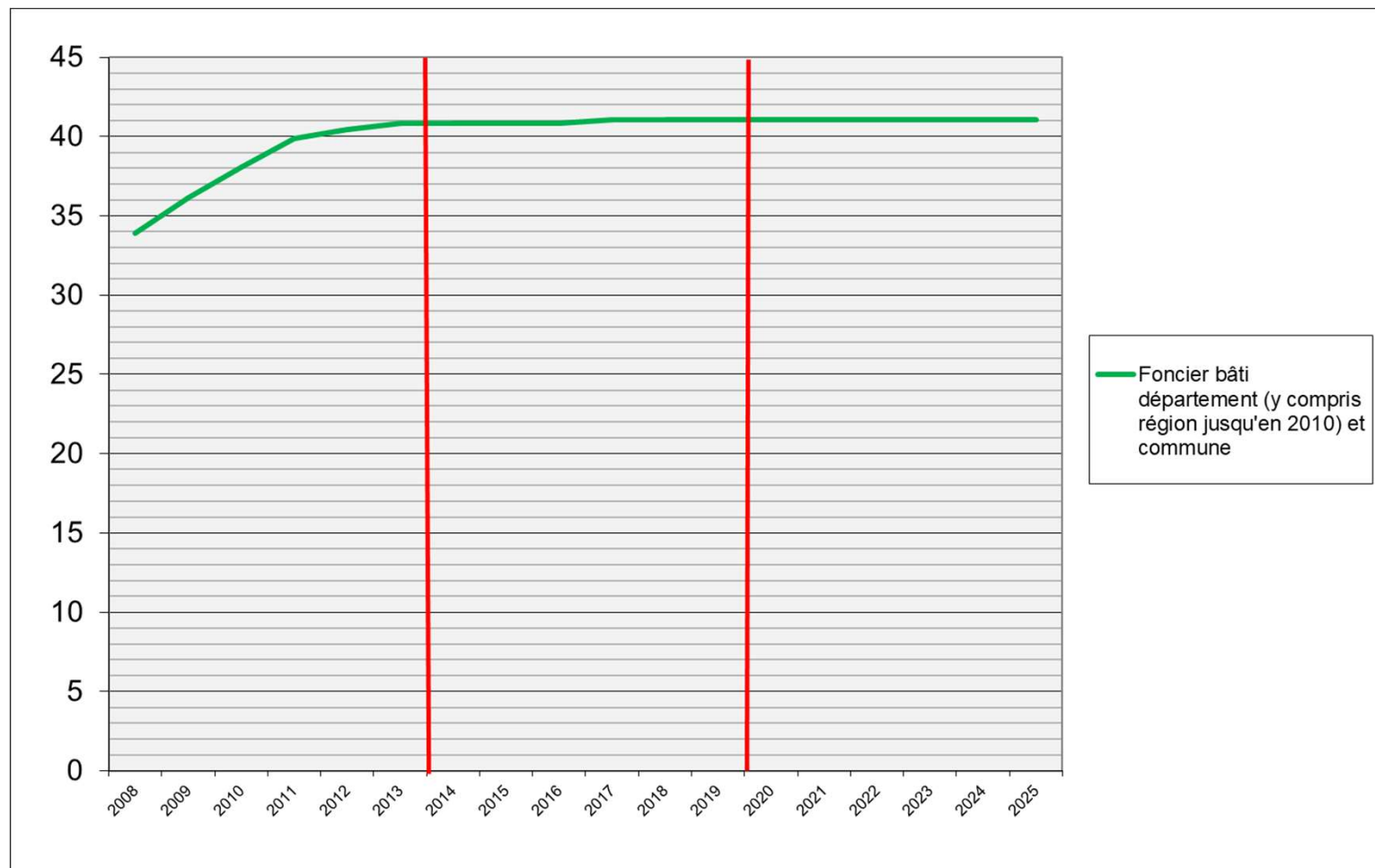


3. Taux d'imposition 2025

Pas d'évolution des taux de la commune en 2025

Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **41,07 %**

Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **76,51 %**



3. Taux d'imposition 2025

Proposition:

NE PAS AUGMENTER les taux d'imposition en 2025 et de les maintenir à :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : **41,07 %**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : **76,51%**
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS): **18,33%**

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, en fonction du bien immobilier.

CHARGER Monsieur le maire ou son représentant de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.



3. Taux d'imposition 2025

Comparatif des TFB des communes de Cœur de Garonne

Sainte-Foy-de-Peyrolières 10°/48

	EPCI	Commune	TFB
1	CC Cœur de Garonne	PLAGNE	48,7
2	CC Cœur de Garonne	CAZERES	47,23
3	CC Cœur de Garonne	LE FOUSSERET	46,29
4	CC Cœur de Garonne	RIEUMES	45,26
5	CC Cœur de Garonne	MONTGRAS	42,52
6	CC Cœur de Garonne	MONTEGUT BOURJAC	41,9
7	CC Cœur de Garonne	BEAUFORT	41,84
8	CC Cœur de Garonne	MONDAVEZAN	41,7
9	CC Cœur de Garonne	LE LHERM	41,61
10	CC Cœur de Garonne	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	41,07
11	CC Cœur de Garonne	MAURAN	40,85
12	CC Cœur de Garonne	MARIGNAC LASCLARES	39,73
13	CC Cœur de Garonne	MONTCLAR DE COMMINGES	39,58
14	CC Cœur de Garonne	LESCUNS	39,51
15	CC Cœur de Garonne	MONTOUSSIN	39,06
16	CC Cœur de Garonne	MARTRES TOLOSANE	38,6
17	CC Cœur de Garonne	CAMBERNARD	37,95
18	CC Cœur de Garonne	SAINT MICHEL	37,95
19	CC Cœur de Garonne	GRATENS	37,85
20	CC Cœur de Garonne	MONES	37,69
21	CC Cœur de Garonne	PALAMINY	37,4
22	CC Cœur de Garonne	MARIGNAC LASPEYRES	37,38
23	CC Cœur de Garonne	LE PLAN	37,23
24	CC Cœur de Garonne	POUCHARRAMET	37,11
25	CC Cœur de Garonne	BERAT	37
26	CC Cœur de Garonne	FORGUES	36,53
27	CC Cœur de Garonne	SAINT ELIX LE CHATEAU	36,3
28	CC Cœur de Garonne	COULADERE	36,08
29	CC Cœur de Garonne	SAVERES	35,14
30	CC Cœur de Garonne	SAJAS	34,61
31	CC Cœur de Garonne	LUSSAN ADEILHAC	33,95
32	CC Cœur de Garonne	POUY DE TOUGES	33,37
33	CC Cœur de Garonne	LABASTIDE CLERMONT	33,08
34	CC Cœur de Garonne	MONTBERAUD	32,81
35	CC Cœur de Garonne	LAHAGE	31,98
36	CC Cœur de Garonne	SANA	31,63
37	CC Cœur de Garonne	BOUSSENS	31,58
38	CC Cœur de Garonne	CASTIES LABRANDE	31,54
39	CC Cœur de Garonne	CASTELNAU PICAMPEAU	31,33
40	CC Cœur de Garonne	POLASTRON	31,33
41	CC Cœur de Garonne	FUSTIGNAC	30,95
42	CC Cœur de Garonne	FRANCON	30,47
43	CC Cœur de Garonne	PLAGNOLE	30,27
44	CC Cœur de Garonne	SENARENS	29,67
45	CC Cœur de Garonne	LE PIN MURELET	28,05
46	CC Cœur de Garonne	LAUTIGNAC	27,62
47	CC Cœur de Garonne	MONTASTRUC SAVES	26,04
48	CC Cœur de Garonne	SAINT ARAILLE	24,53



3. Taux d'imposition 2025

Comparatif des TH des communes de Cœur de Garonne

Sainte-Foy-de-Peyrolières 3°/48

	EPCI	Commune	TH
1	CC Cœur de Garonne	BEAUFORT	22,99
2	CC Cœur de Garonne	PLAGNE	21,82
3	CC Cœur de Garonne	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	18,33
4	CC Cœur de Garonne	LE FOUSSERET	17,15
5	CC Cœur de Garonne	MONTGRAS	16,67
6	CC Cœur de Garonne	CAZERES	16,39
7	CC Cœur de Garonne	SAINT MICHEL	15,84
8	CC Cœur de Garonne	MAURAN	15,65
9	CC Cœur de Garonne	MONTOUSSIN	15,5
10	CC Cœur de Garonne	LE PLAN	15,29
11	CC Cœur de Garonne	MONES	15,03
12	CC Cœur de Garonne	MARIGNAC LASPEYRES	14,85
13	CC Cœur de Garonne	GRATENS	14,75
14	CC Cœur de Garonne	MARIGNAC LASCLARES	14,27
15	CC Cœur de Garonne	SAJAS	14,16
16	CC Cœur de Garonne	LE LHERM	13,97
17	CC Cœur de Garonne	MONTBERAUD	13,43
18	CC Cœur de Garonne	RIEUMES	13,31
19	CC Cœur de Garonne	SAVERES	12,88
20	CC Cœur de Garonne	BERAT	12,84
21	CC Cœur de Garonne	FUSTIGNAC	12,82
22	CC Cœur de Garonne	MONTCLAR DE COMMINGES	12,78
23	CC Cœur de Garonne	POUCHARRAMET	12,56
24	CC Cœur de Garonne	POUY DE TOUGES	12,46
25	CC Cœur de Garonne	LUSSAN ADEILHAC	12,39
26	CC Cœur de Garonne	LESCUNS	12,21
27	CC Cœur de Garonne	CASTELNAU PICAMPEAU	12,19
28	CC Cœur de Garonne	MARTRES TOLOSANE	11,9
29	CC Cœur de Garonne	CAMBERNARD	11,64
30	CC Cœur de Garonne	CASTIES LABRANDE	11,63
31	CC Cœur de Garonne	LABASTIDE CLERMONT	11,35
32	CC Cœur de Garonne	MONDAVEZAN	10,96
33	CC Cœur de Garonne	PLAGNOLE	10,45
34	CC Cœur de Garonne	FORGUES	10,26
35	CC Cœur de Garonne	LE PIN MURELET	10,03
36	CC Cœur de Garonne	LAHAGE	9,95
37	CC Cœur de Garonne	COULADERE	9,75
38	CC Cœur de Garonne	SENARENS	9,61
39	CC Cœur de Garonne	SANA	9,21
40	CC Cœur de Garonne	PALAMINY	9,1
41	CC Cœur de Garonne	FRANCON	8,38
42	CC Cœur de Garonne	SAINT ELIX LE CHATEAU	8,11
43	CC Cœur de Garonne	MONTASTRUC SAVES	7,33
44	CC Cœur de Garonne	MONTEGUT BOURJAC	6,93
45	CC Cœur de Garonne	POLASTRON	6,75
46	CC Cœur de Garonne	LAUTIGNAC	6,4
47	CC Cœur de Garonne	BOUSSENS	4,62
48	CC Cœur de Garonne	SAINTE ARAILLE	3,13



3. Taux d'imposition 2025

Comparatif des TB dans le département

Sainte-Foy-de-Peyrolières 103°/586

	Département	Commune	EPCI	TFB
22	HAUTE-GARONNE	PLAGNE	CC Cœur de Garonne	48,7
31	HAUTE-GARONNE	CAZERES	CC Cœur de Garonne	47,23
36	HAUTE-GARONNE	LE FOUSSERET	CC Cœur de Garonne	46,29
40	HAUTE-GARONNE	RIEUMES	CC Cœur de Garonne	45,26
77	HAUTE-GARONNE	MONTGRAS	CC Cœur de Garonne	42,52
88	HAUTE-GARONNE	MONTEGUT BOURJAC	CC Cœur de Garonne	41,9
89	HAUTE-GARONNE	BEAUFORT	CC Cœur de Garonne	41,84
94	HAUTE-GARONNE	MONDAVEZAN	CC Cœur de Garonne	41,7
97	HAUTE-GARONNE	LE LHERM	CC Cœur de Garonne	41,61
103	HAUTE-GARONNE	SAINTE FOY DE PEYROLIERES	CC Cœur de Garonne	41,07
106	HAUTE-GARONNE	MAURAN	CC Cœur de Garonne	40,85
130	HAUTE-GARONNE	MARIGNAC LASCLARES	CC Cœur de Garonne	39,73
132	HAUTE-GARONNE	MONTCLAR DE COMMINGES	CC Cœur de Garonne	39,58
133	HAUTE-GARONNE	LESCUNS	CC Cœur de Garonne	39,51
146	HAUTE-GARONNE	MONTOUSSIN	CC Cœur de Garonne	39,06
154	HAUTE-GARONNE	MARTRES TOLOSANE	CC Cœur de Garonne	38,6
170	HAUTE-GARONNE	CAMBERNARD	CC Cœur de Garonne	37,95
171	HAUTE-GARONNE	SAINT MICHEL	CC Cœur de Garonne	37,95
178	HAUTE-GARONNE	GRATENS	CC Cœur de Garonne	37,85
183	HAUTE-GARONNE	MONES	CC Cœur de Garonne	37,69
192	HAUTE-GARONNE	PALAMINY	CC Cœur de Garonne	37,4
193	HAUTE-GARONNE	MARIGNAC LASPEYRES	CC Cœur de Garonne	37,38
197	HAUTE-GARONNE	LE PLAN	CC Cœur de Garonne	37,23
199	HAUTE-GARONNE	POUCHARRAMET	CC Cœur de Garonne	37,11
202	HAUTE-GARONNE	BERAT	CC Cœur de Garonne	37
215	HAUTE-GARONNE	FORGUES	CC Cœur de Garonne	36,53
221	HAUTE-GARONNE	SAINT ELIX LE CHATEAU	CC Cœur de Garonne	36,3
227	HAUTE-GARONNE	COULADERE	CC Cœur de Garonne	36,08
247	HAUTE-GARONNE	SAVERES	CC Cœur de Garonne	35,14
260	HAUTE-GARONNE	SAJAS	CC Cœur de Garonne	34,61
275	HAUTE-GARONNE	LUSSAN ADEILHAC	CC Cœur de Garonne	33,95
289	HAUTE-GARONNE	POUY DE TOUGES	CC Cœur de Garonne	33,37
298	HAUTE-GARONNE	LABASTIDE CLERMONT	CC Cœur de Garonne	33,08
310	HAUTE-GARONNE	MONTBERAUD	CC Cœur de Garonne	32,81
332	HAUTE-GARONNE	LAHAGE	CC Cœur de Garonne	31,98
339	HAUTE-GARONNE	SANA	CC Cœur de Garonne	31,63
341	HAUTE-GARONNE	BOUSSENS	CC Cœur de Garonne	31,58
344	HAUTE-GARONNE	CASTIES LABRANDE	CC Cœur de Garonne	31,54
354	HAUTE-GARONNE	CASTELNAU PICAMPEAU	CC Cœur de Garonne	31,33
355	HAUTE-GARONNE	POLASTRON	CC Cœur de Garonne	31,33
367	HAUTE-GARONNE	FUSTIGNAC	CC Cœur de Garonne	30,95
388	HAUTE-GARONNE	FRANCON	CC Cœur de Garonne	30,47
399	HAUTE-GARONNE	PLAGNOLE	CC Cœur de Garonne	30,27
417	HAUTE-GARONNE	SENARENS	CC Cœur de Garonne	29,67
481	HAUTE-GARONNE	LE PIN MURELET	CC Cœur de Garonne	28,05
492	HAUTE-GARONNE	LAUTIGNAC	CC Cœur de Garonne	27,62
540	HAUTE-GARONNE	MONTASTRUC SAVES	CC Cœur de Garonne	26,04
570	HAUTE-GARONNE	SAINT ARAILLE	CC Cœur de Garonne	24,53



4. Approbation des subventions 2025 versées aux associations

Associations	Subventions 2024	Subventions 2025
Amicale Anciens combattants Canton St-Lys	230 €	230 €
Associations Communales Chasse Agréée Ste-Foy	320 €	400 €
Association Pêcheurs à la ligne canton St-Lys	350 €	400 €
Sent'Aure	180 €	180 €
Centre secours sapeurs-pompiers St-Lys	350 €	350 €
Coopérative scolaire école maternelle	588 €	581 €
Coopérative scolaire école élémentaire	775 €	765 €
Ecole de musique de Ste-Foy	150 €	- €
Ste-Foy Sports et Loisirs	450 €	450 €
Union cycliste St Foyenne	200 €	300 €
Union sportive Pétanque	700 €	800 €
Union sportive Ste-Foy Football	3 200 €	3 400 €
Union sportive Ste-Foy Rugby	3 200 €	3 700 €
AGORA	1 000 €	1 000 €
AFPEL	1 200 €	1 300 €
Assistante maternelle Bisounours	150 €	150 €
Palette Foyenne	150 €	- €
Repair'café	350 €	300 €
SHR 31	150 €	150 €
Les Zamis en Balade	350 €	350 €
Fidésiaades en Savès	2 000 €	1 200 €
Savès Patrimoine	150 €	150 €
Country	300 €	300 €
Les T'amaloù	600 €	800 €
Ma Bulle Sophro	150 €	150 €
Artitude	500 €	1 000 €
Une danse à la Foy	150 €	250 €
Sainte-Foy-de-France		500 €
RESERVE		1 844 €
TOTAL ATTRIBUE	17 893 €	21 000 €



4. Approbation des subventions 2025 versées aux associations

Proposition:

APPROUVER le principe de versement des subventions de fonctionnement aux associations tel que présenté dans le tableau ci-dessus,

INSCRIRE ces dépenses au budget 2025, article 6574, section « Subventions de fonctionnement aux associations »,

DONNER tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les documents relatifs à ces opérations.



5. Approbation du budget communal 2025

FONCTIONNEMENT 2025

		BP	CA > CFU	BP
dépenses		prévisions 2024	réalisé 2024	prévisions 2025
Détails	Achats	353 000	323 911,63	344 000
CH11	Prestations	141 746	108 855,22	164 500
	Frais	107 000	88 275,12	93 500
11	charges à caractère général	601 746	521 041,97	602 000
12	charges de personnel	966 000	940 535,40	923 000
14	attribution compensation 3CG	198 000	258 231,14	190 100
65	autres charges de gestion	115 250	104 923,36	135 300
66	charges financières	108 100	108 091,82	97 500
67	charges exceptionnelles		1 540,00	0
68	Prov de charges de Fonctionnement		33,13	100
		1 989 096	1 934 396,82	1 948 000
77	Transfert vente terrains en Invest		351 087,00	
042	opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00	0
023	virement à la section invest	220 000		30 000
total		2 225 762,00	2 302 149,82	1 978 000,00

17/03/2025

		prévisions 2024	réalisé 2024	prévisions 2025
recettes				
013	attenuation de charges	22 500	44 483,83	3 188
70	produits des services	172 700	199 809,05	165 600
73	impôts et taxes	1 104 000	1 218 000,80	1 213 000
74	dotations et participations	610 062	513 563,27	472 200
75	autres produits revenus immeubles	78 000	77 940,38	83 400
76	produits financiers	2,53	0,93	1,58
77	produits exceptionnels	0,00	3 294,68	0,00
	Produits vente de terrains		351 087,00	
		1 987 265	2 408 179,94	1 937 389,58
042	opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00	
002	excédent reporté	221 831,47		40 610,42
total		2 225 762,00	2 424 845,94	1 978 000,00

Résultat exercice 2024 122 696,12

Résultat exercices cumulés 344 527,59

INVESTISSEMENT 2025

		prévisions 2024	réalisé 2024	prévisions 2025
dépenses				
001	résultat reporté	683 044,54		312 344,50
16	remb prêt relais FCTVA appelé en 2022	897 924	897 923,81	0
	remb capital de 3prêts anciens	102 940	102 939,31	107 093,00
	2prêts C.Scol CA+ EDUPRET 57,8k€ fixe	81 396	81 392,41	81 647,50
		1 082 260	1 082 255,53	188 740,50
20	immob,incorporelles	1 000	0,00	1 000
21	immob. Corporelles	720 846,46	685 432,30	182 635,95
Détails	MSP	258 482	258 240,24	
Ch21	RD632	264 450	264 449,10	
	Complexe scolaire	157 695	150 994,65	40 000
	Ch Galage Piste cyclable / Aménagt OPH31	27 566	2 498,20	117 000
	hors grands projets	12 653,46	9 250,11	25 635,95
		1 804 106,46	1 767 687,83	372 376,45
040_041	opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00	1 279,05
total avec résultat reporté		2 503 817,00	1 784 353,83	686 000,00

		prévisions 2024	réalisé 2024	prévisions 2025
recettes				
1068	affection des résultats	683 044,54	683 044,54	303 917,17
021	virement section fonctionnement	220 000		30 000
10	fonds divers (FCTVA et TA)	717 612,46	724 643,53	204 548,78
13	subventions	444 644	379 612,80	55 055,00
	Sub MSP: DETR, CD31, Région	257 988	257 987,60	
Détails	Sub Cscol: DSIL et Région chaufferie	82 555	74 128,00	
Ch13	Sub D632: CD31	104 101	43 497,20	55 055
	CC Cœur de Garonne / PLU		4 000,00	
024	vente des terrains	421 850		
	Nozes, Parayré, centre ville		351 087,00	
	ancien terrain ST			91 200,00
		1 584 106,46	1 455 343,33	350 803,78
040_041	opérations d'ordre entre sections	16 666	16 666,00	1 279,05
total avec Virt du Fonct		2 503 817,00	2 155 053,87	686 000,00

5. Approbation du budget communal 2025 : section fonctionnement

FONCTIONNEMENT 2025

dépenses		prévisions 2025
11	charges à caractère général	602 000
12	charges de personnel	923 000
14	attribution compensation 3CG	190 100
65	autres charges de gestion	135 300
66	charges financières	97 500
68	prov de charges de Fonctionnement	100
		1 948 000
042	opérations d'ordre entre sections	0
023	virement à la section invest	30 000
total		1 978 000,00

recettes		prévisions 2025
013	attenuation de charges	3 188
70	produits des services	165 600
73	impôts et taxes	1 213 000
74	dotations et participations	472 200
75	autres produits revenus immeubles	83 400
76	produits financiers	1,58
		1 937 389,58
042	opérations d'ordre entre sections	0
002	excédent reporté	40 610,42
total		1 978 000,00

Augmentation des bases par l'Etat de 1,7% 18,7k€

Revenus des immeubles :
MSP + MAM + La Poste
+ Locations SdF

Intérêts :
3 emprunts anciens 12 k€
CA CSCOL 7 k€
EDUPRET 3,6% 77 k€



5. Approbation du budget communal 2025 : section investissement

INVESTISSEMENT 2025

dépenses	prévisions 2025
001 résultat reporté	312 344,50
16 remb capital de 3 emprunts anciens	107 093,00
C.SCOL 2emprunts: CA+ EDUPRET	81 647,50
20 immob,incorporelles	1 000
21 immob. Corporelles	182 635,95
	372 376,45
041 opérations d'ordre entre sections	1 279,05
total	686 000,00

recettes	prévisions 2025
1068 affectation des résultats	303 917,17
021 virement section fonctionnement	30 000
10 fonds divers (FCTVA et TA)	204 548,78
13 subvention CD31 pour D632	55 055,00
024 vente terrain ancien ST	91 200,00
	350 803,78
041 opérations d'ordre entre sections	1 279,05
total	686 000,00

Amortissement du capital :
 Descamps 8 k€ fin 2025
 Maternelle 67 k€ fin mi 2026
 Eglise 32 k€ fin mi 2031

Amortissement du capital
 CA : 23 774€ croît de
 260€/an
 EDUPRET : 57 873,5€ fixe



5. Approbation du budget communal 2025

Proposition:

APPROUVE le budget primitif 2025 arrêté comme suit:

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 978 000 €	1 978 000 €
Section d'investissement	686 000 €	686 000 €
TOTAL	2 664 000 €	2 664 000 €

AUTORISE l'exécutif à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.



6. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Contexte: préservation du dynamisme du centre-bourg, pénurie de logements proposés à la location ou à la vente et abandon apparent de certains bâtiments

- Cette taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) concerne les propriétaires ou les usagers d'un logement à usage d'habitation non meublé **vacant depuis plus de 2 ans** (au 1er janvier de l'année d'imposition) qui ne bénéficie pas d'un des critères d'exonération fixés par la loi.
- La **taxe est calculée en multipliant la valeur locative de l'habitation par un taux identique à celui de la taxe d'habitation** sur les résidences secondaires soit **18,33%**.
- Certaines situations permettent au contribuable de bénéficier d'une **exonération** de la THLV



6. Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

- Recensement 2024: 46 logements classés vacants
- Si 50% pourraient être éligibles, pour une Valeur locative moyenne de 3000€

Recette possible: Environ 12 000€

Proposition:

APPROUVER l'instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants à compter du 1er janvier 2026 (délibération transmise aux services fiscaux avant le 1er octobre 2025),

ASSUJETTIR les logements vacants à la THLV au taux de 18,33%,

CHARGER Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et aux services fiscaux départementaux..



7. Commissionnement de deux gardes particuliers pour la conservation du domaine public routier et la surveillance du patrimoine de la collectivité

Contexte: difficultés en matière de lutte contre les incivilités quotidiennes ou en matière de non-respect des réglementations et ce, malgré la présence efficace et quotidienne de la Gendarmerie Nationale sur son territoire

- Afin de renforcer les moyens dont elle dispose, la commune peut **commissionner, sur son territoire, des gardes particuliers** assermentés et agréés chargés de prévenir, de constater et de réprimer les **infractions touchant à la propriété publique** (Article 29 du code de procédure pénale), les **infractions touchant au code de la route** prévues par l'article R.130-5 et les **infractions touchant au domaine routier** prévues par l'article L.116-2 du code de la voirie routière



7. Commissionnement de deux gardes particuliers pour la conservation du domaine public routier et la surveillance du patrimoine de la collectivité



7. Commissionnement de deux gardes particuliers pour la conservation du domaine public routier et la surveillance du patrimoine de la collectivité

Demande d'agrément en cette qualité pour la **prévention**, la **constatation** ou la **répression** :

- Des décharges sauvages sur le territoire communal y compris dans les ruisseaux et les cours d'eau et des dépôts sauvages,
- Des déjections d'animaux sur le domaine public ou privé de la commune,
- Des tags et des graffitis sur les biens appartenant à la commune,
- Des stationnements gênants,
- Des élagages de haies et des débroussaillages de printemps,
- Des affichages de permis de construire,
- Des dépôts sans autorisation de gravats et de marchandises de construction sur les trottoirs,
- Des dégradations de matériels et de bâtiments appartenant à la commune,
- Des travaux effectués sans autorisation de la mairie,
- Des détériorations des chemins et des routes.

Et plus généralement :

- Toutes les infractions touchant à la propriété prévues et réprimées par le code pénal notamment (destruction, dégradations, incendies, tags, dépôts de déchets, etc),
- Les infractions touchant au domaine routier prévues par le code de la voirie routière (L.116-2),
- Les infractions touchant au code de la route (R130-5).

7. Commissionnement de deux gardes particuliers pour la conservation du domaine public routier et la surveillance du patrimoine de la collectivité

Proposition:

APPROUVER le commissionnement de Messieurs Noël AMI et Pascal DELAHAYE en tant que gardes particuliers pour la conservation du domaine public routier et la surveillance du patrimoine de la collectivité comme décrit ci-dessus,

APPROUVER le versement à Messieurs Noël AMI et Pascal DELAHAYE d'une **indemnité annuelle de 550 € net chacun** correspondant à la prise en charge de leurs frais de carburant et de leurs frais professionnels,

AUTORISER Monsieur le Maire à solliciter leur agrément auprès de Monsieur le Préfet et leur assermentation auprès de Monsieur le Procureur de la République,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces commissionnements.



4. Approbation du projet de création d'un itinéraire de randonnée chemin de Mongarros

- Rappel: par convention triennale signée le 24 mars 2021, l'entreprise CASSIN TP s'était engagée à **aménager le chemin rural de Mongarros** en contrepartie du droit de passage qui lui était accordé pour l'évacuation des terres saines et non polluées des déblais de terrassement de ses chantiers vers la propriété de Monsieur SARRAMIAC.
- Cette **convention, arrivée à échéance le 24 mars 2024**, définissait également les droits et les obligations de toutes les parties et notamment un droit d'utilisation exclusif par les piétons et les véhicules non motorisés en dehors des périodes de rotation des camions de la société CASSIN TP.
- Le chemin rural de Mongarros étant aujourd'hui rendu à sa destination initiale, il est proposé de l'inclure dans une **boucle de randonnée d'environ 6 kilomètres**



Extrait du
Conseil Municipal
du 25 juin 2024

4. Approbation du projet de création d'un itinéraire de randonnée chemin de Mongarros



Montant maximum TTC de 51 500 € correspondant à :

- Achat de terrains : 15 000 € TTC
- Frais d'actes : 4 500 € TTC
- Frais de bornage : 7 000 € TTC
- Travaux et aménagements : 25 000 € TTC

- Les dépenses ci-dessus peuvent faire l'objet d'aides financières de la part du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

Extrait du
Conseil Municipal
du 25 juin 2024



4. Approbation du projet de création d'un itinéraire de randonnée chemin de Mongarros

- Afin de rendre ce projet de chemin de randonnée opérationnel et potentiellement éligible au **Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PDIPR)** du Conseil Départemental de la Haute-Garonne, Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que, suite aux opérations de bornage réalisées il y a deux mois, il convient aujourd'hui **d'acquérir quelques emprises** privées situées sur le futur tracé, et d'engager des travaux visant à aménager et à sécuriser le parcours.

Proposition:

APPROUVER le projet global de création du chemin de randonnée de Mongarros tel que décrit ci-dessus.

AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

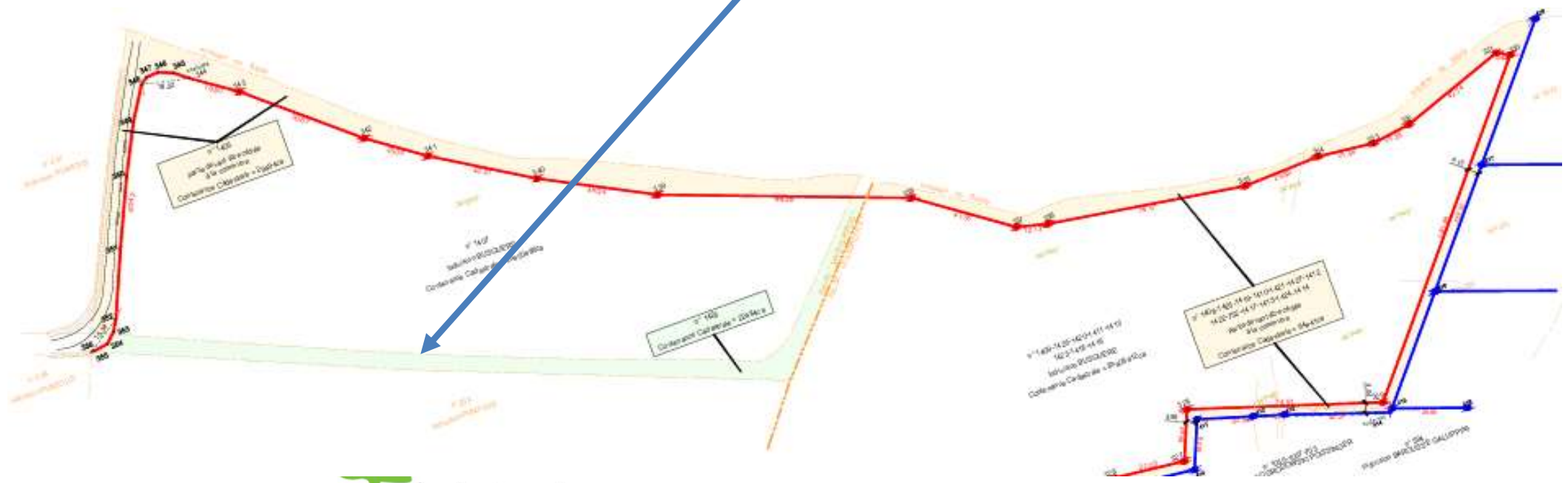


8. Dévoiement du chemin rural de Mongarros et acquisition d'une emprise complémentaire

- Les démarches engagées auprès du département pour l'inscription de ce chemin au PDIPR, et sa sécurisation, rendent aujourd'hui nécessaires le **dévoiement d'une partie de l'ancien chemin rural** longeant et traversant les parcelles agricoles appartenant à l'indivision ESCANDE/BUSQUERE.
- Opération: **céder par voie d'échange** à l'indivision ESCANDE/BUSQUERE l'emprise de l'ancien chemin rural, cadastrée section B n° 1428 d'une contenance de 22a84ca, d'acquérir également par voie d'échange, la parcelle cadastrée section B n° 1406 d'une contenance de 29a94ca appartenant à l'indivision ESCANDE/BUSQUERE et de verser à ladite indivision la somme de 710 € correspondant à la **soulte résultant de la différence de contenances entre ces deux parcelles soit 710m²** à 1€/m².



8. Dévoisement du chemin rural de Mongarros et acquisition d'une emprise complémentaire



8. Dévoiement du chemin rural de Mongarros et acquisition d'une emprise complémentaire

Proposition:

APPROUVER la procédure d'échange de la parcelle B 1428, propriété de la commune avec la parcelle B 1406 appartenant à l'indivision ESCANDE/BUSQUERE,

APPROUVER le versement d'une soulte de 710 € correspondant à la différence de contenances entre ces deux parcelles à l'indivision ESCANDE/BUSQUERE,

AUTORISER Monsieur le Maire ou Madame Véronique PORTE, adjointe au maire déléguée à l'urbanisme, à signer tous les documents se rapportant à ces commissionnements.



9. Signature de la convention de mise à disposition de service pour la compétence voirie

- Compétence intercommunale: Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire dit « service voirie »
- Pour **permettre l'exercice de la compétence « voirie »** par la Communauté de Communes du Cœur de Garonne, il convient de renouveler la convention de mise à disposition de service qui prévoit les modalités de fonctionnement de cette compétence.
- La mise à disposition représente les moyens humains suivants :

FILIERE	GRADE	STATUT	Durée Hebdo de travail	Estimation Quotité pour EPCI	COMPETENCE
TECHNIQUE	Adjoint Technique	Titulaire	35h	500 heures annuelles	VOIRIE
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	Titulaire	35h		
	Adjoint Technique	Titulaire	35h		
	Adjoint Technique Principal 1ère classe	Titulaire	35h		
	Adjoint Technique	Titulaire	35h		
	Agent Technique	Non titulaire	35h		



9. Signature de la convention de mise à disposition de service pour la compétence voirie

Proposition:

APPROUVER la convention de mise à disposition de service conclue avec la Communauté de Communes Cœur de Garonne, pour la période du 1er Janvier 2025 au 31 décembre 2027

AUTORISER Monsieur Le Maire à signer la présente convention,

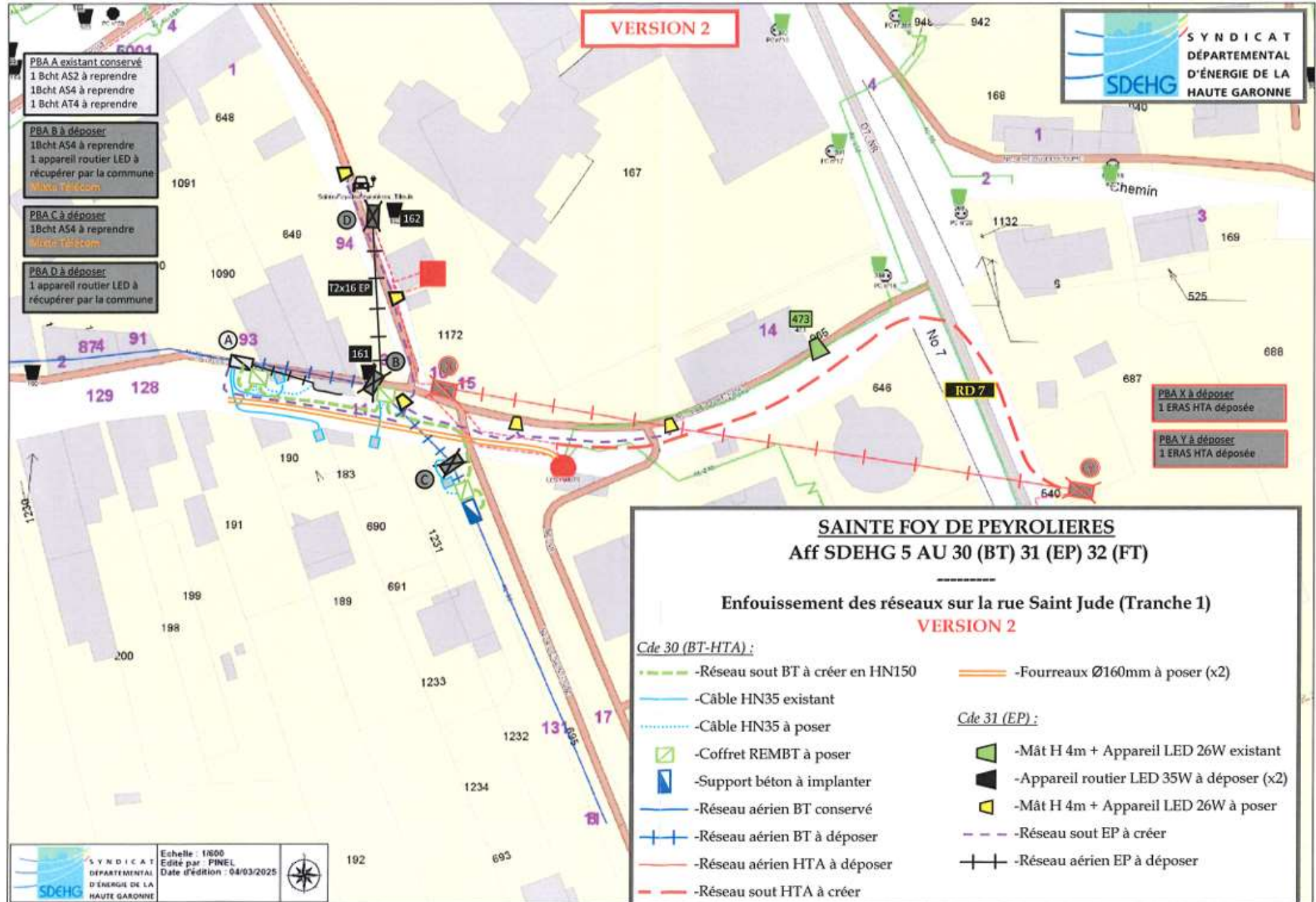
TRANSMETTRE la délibération et la convention au Sous-Préfet de Muret, au Comptable de la collectivité, au Président de la Communauté de Communes Cœur de Garonne.



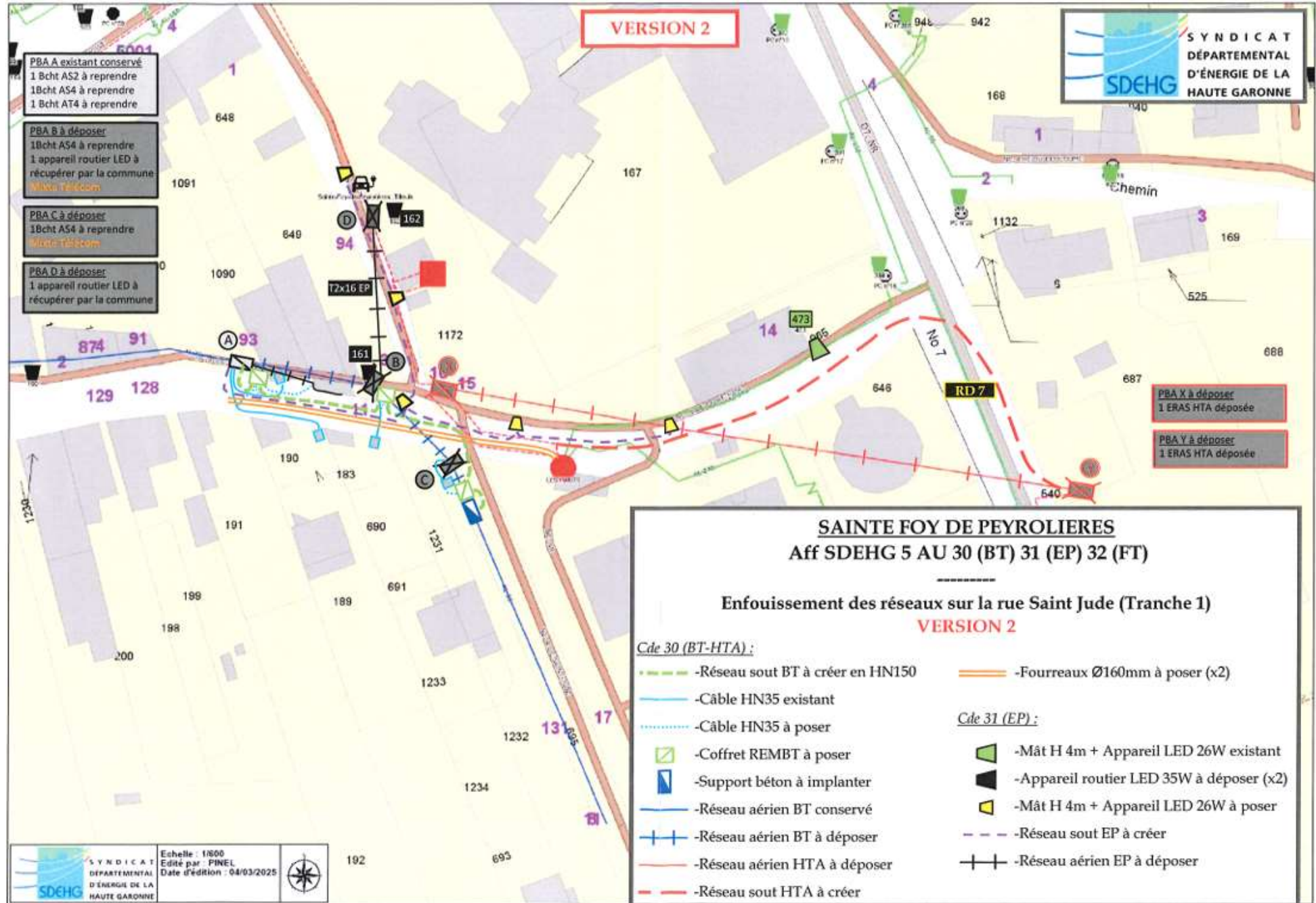
10. Effacement des réseaux HTA, Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunication de la rue Saint-Jude



10. Effacement des réseaux HTA, Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunication de la rue Saint-Jude



10. Effacement des réseaux HTA, Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunication de la rue Saint-Jude



10. Effacement des réseaux HTA, Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunication de la rue Saint-Jude



10. Effacement des réseaux HTA, Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunication de la rue Saint-Jude

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune est estimée à 65 168€, cette dernière se décomposant de la manière suivante :

Pour la partie électricité :

- Montant HT 106 150€
- Part SDEHG 68 000€
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) **45 994€**

Pour la partie éclairage public :

- Montant HT 33 000€
- Part SDEHG 15 675€
- Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION) **19 174€**

Les travaux seraient réalisés concomitamment avec l'effacement des réseaux de télécommunication. La part restant à la charge de la commune pour la partie télécommunication est de **17 875€**.

10. Effacement des réseaux HTA, Basse Tension, Eclairage Public et Télécommunication de la rue Saint-Jude

Proposition:

APPROUVER l'Avant-Projet Sommaire.

COUVRIR la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt pour la partie électricité et éclairage, et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG imputée en section de fonctionnement du budget communal.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le SDEHG et Orange pour la partie relative au réseau de télécommunication et s'engage à verser au SDEHG une contribution correspondante.

SOLLICITER l'aide du Conseil Départemental pour la partie relative au réseau de télécommunication.



Points complémentaires



Rapport d'activité du CCAS pour l'année 2024

- **Événements intergénérationnels** en partenariat avec l'EHPAD et les écoles : Galette, loto, ateliers manuels, fête du printemps, fête de la musique, kermesse ouverte à tous ...
- **Forum des Associations** – 1er septembre
- **Repas des aînés** – 24 novembre – 64 personnes – coût : 2415 € + animation : 800 € - recettes : 420 €
- **Colis de Noël** – 235 personnes – coût : 5 167,65€
- **Spectacle/goûter gratuit** pour les enfants - 21 juillet - coût : 1000 €



Rapport d'activité du CCAS pour l'année 2024

- **Aides financières :**
 - tickets service : 350 €,
 - aide au paiement de factures : 891,72 €
- **Aides administratives** (constitution de dossiers, écoute, conseils...) :
 - 16 familles
- **Coupons sport/culture** –
 - 8 enfants – coût : 620 €
- **Coupons voyage :**
 - 8 personnes – coût : 280 €
- **Aide aux associations :**
 - Croix rouge française,
 - Restos du cœur,
 - Du côté des Femmes,
 - SIRPEA (Soins Information Recherche en Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent),
 - Tohu-Bohu : 300 €





Prochain conseil

▪ **Mardi 3 juin 2025**



Prochaines réunions

- **Prochains bureaux:**
 - ✓ 6 mai 2025
 - ✓ 19 juin 2025



- **Prochains conseils communautaires:**
 - ✓ Jeudi 3 avril 2025 (BP-CA) Rieumes
 - ✓ Jeudi 22 mai 2025 Le Fousseret
 - ✓ 3 juillet 2025 Cazères



Points divers



Cérémonie de la citoyenneté

15 Mars 2025



Commémoration

19 Mars 2025

